

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26305030

Déposé
20-01-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0424083010

Nom(en entier) : **Pro G2**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Chemin du Stocquoy 1-3
: 1300 Wavre**Objet de l'acte :** ASSEMBLEE GENERALE, ANNEE COMPTABLE

D'un acte reçu par le Notaire Hélène DESENFANS, à Bruxelles, le 23 décembre 2025, Enregistré au bureau d'enregistrement BUREAU SÉCURITÉ JURIDIQUE BRUXELLES 1 le 24 décembre 2025 (24-12-2025) Référence ACP (5) Volume 00000 Folio 0000 Case 0027339 Droits perçus: cinquante euros zéro eurocent (€ 50,00), il résulte que s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "PRO G2", ayant son siège à 1300 Wavre, Chemin du Stocquoy 1-3. Que l'assemblée a pris les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social pour le faire courir du premier juillet au trente juin de chaque année.

L'assemblée décide par conséquent que l'exercice social en cours se clôturera le 30 juin 2026.

Elle décide de modifier comme suit le premier paragraphe de l'article 27 des statuts :

« Article 27. Exercice social

L'exercice social commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année. ».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle pour qu'elle ait lieu le deuxième mardi du mois d'octobre à dix heures.

L'assemblée décide par conséquent que la prochaine assemblée générale aura lieu le 13 octobre 2026.

Elle décide de modifier comme suit le premier paragraphe de l'article 21 des statuts :

« Article 21. Tenue et convocation

Il est tenu chaque année, au siège, une assemblée générale ordinaire le deuxième mardi du mois d'octobre à dix heures. »

Troisième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à l'organe d'administration pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

Rédigé en l'étude du Notaire Hélène Desenfans

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposé en même temps : expédition de l'acte, coordination des statuts.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").